

CPTS Luxeuil

Bulletin d'information



Rédactrice : BRICE Coralie

Comité de rédaction :

OLIVIER-KOEHRET Martial,

SALOME Sophie

LES ATELIERS BONS JOURS : C'EST QUOI

Les Ateliers Bons Jours sont nés en 2018 de la fusion des programmes de Santé Séniors Bourgogne et des programmes Prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées en Franche-Comté.

Ils s'adressent aux **personnes de plus de 60 ans en Bourgogne Franche-Comté** qui souhaitent améliorer leur santé et leur bien-être.

Chaque année **plus de 500 ateliers** de qualité sont proposés, chacun s'appuyant sur les programmes de santé publique nationaux, conçus par des partenaires experts en matière de santé, forme et prévention.

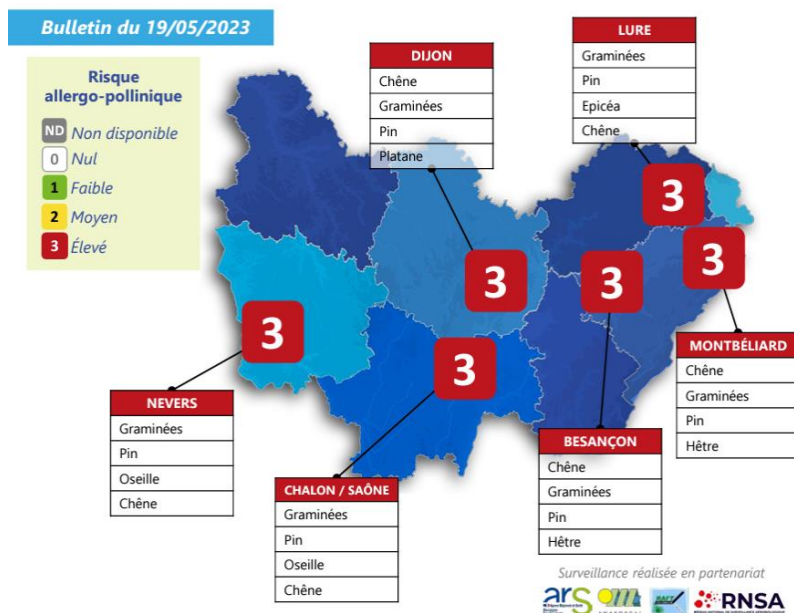
Il y a 11 thématiques d'ateliers :

- 7 peuvent être suivis en présentiel ET/OU en ligne : nutrition, équilibre, sommeil, mémoire, votre logement, bien vivre votre retraite, votre santé et celle de votre maison
- 4 ne peuvent être suivis qu'en présentiel : activité physique, en voiture, vos sens, et vos relations

Plus d'informations : <https://www.ateliersbonsjours.fr/>

LE RETOUR DES JOURNEES ENSOLEILLEES... ET DES POLLENS

La pollinisation des graminées continue et la dispersion de leur pollen est accentuée par le vent et les températures printanières. Le **risque d'allergie** augmente, entraînant des signes de rhinite, conjonctivite, toux et asthme chez les personnes sensibilisées.



Source : atmo-bfc

Pour **rappel**, les pharmaciens et infirmiers de la CPTS sont formés à la prise en charge du renouvellement du traitement de la rhino-conjonctivite allergique saisonnière.

Adressez-vous aux professionnels de votre territoire pour une prise en charge facile et rapide.

REINTEGRATION DES SOIGNANTS NON-VACCINES

François Braun, le ministre de la Santé, avait annoncé la **réintégration des soignants non vaccinés**. Les soignants suspendus sont considérés comme réintégré à partir du 15 mai.

La personne suspendue se voit réintégrée dans le **même poste** ou un poste « équivalent ».

Si le personnel refuse le poste proposé par l'employeur, il peut faire l'objet d'une radiation, après une mise en demeure. Des possibilités de rupture conventionnelle existent également.

LES DANGERS DES PUFF ET CIGARETTES ELECTRONIQUES

La PUFF est une mini **cigarette électronique jetable** diffusant des arômes sucrés (pastèque, fraise, pêche glacée...). Elle est de plus en plus populaire en France chez les adolescents alors qu'elle est interdite à la vente aux mineurs.

Le ministre de la Santé François Braun est favorable à leur interdiction en ce qu'elles amènent une partie jeune de notre population vers le tabagisme.

Le gouvernement va travailler avec les parlementaires sur une **possible interdiction**, qui pourrait figurer dans la prochaine loi de financement de la Sécurité sociale ou dans d'autres lois avant la fin de l'année dans le cadre du nouveau plan antitabac du gouvernement.

A savoir que la vente de cigarettes Puff est déjà interdite aux mineurs en France.

En effet, la plupart des PUFF **contiennent de la nicotine** qui provoque des dommages cérébraux et augmente le risque de dépendance, comme tous produits de tabac.

Le grand danger de ces produits est le risque que des non-fumeurs deviennent dépendants à la nicotine, et qu'ils se mettent ensuite à fumer des vraies cigarettes par addiction.

Parmi les adolescents utilisant la PUFF, 28% d'entre eux ont commencé leur initiation à la nicotine à travers ce produit et 17% d'entre eux se sont ensuite tournés vers une autre forme de produit de la nicotine ou du tabac.

Certains **traitements anti-tabac** (substituts nicotiques) sont pris en charge pour les personnes qui souhaitent arrêter de fumer. Ils existent sous plusieurs formes :

- Patches : la nicotine se libère progressivement ;
- Formes orales (gommes, pastilles, comprimés, inhalateurs ou sprays buccaux) : la nicotine est libérée rapidement.

Ces traitements peuvent être **prescrits par de nombreux professionnels de santé** : médecins, sage-femmes, infirmiers, chirurgiens-dentistes, masseurs-kinésithérapeutes.

Depuis le 1er janvier 2019, les substituts nicotiques sont **remboursés à 65 %** par l'Assurance Maladie.

Si vous avez besoin d'aide, vous pouvez contacter l'association [Tab-agir](#) : 03 86 52 33 12

UNE SOLUTION DE TELE-EXPERTISE SUR LE TERRITOIRE DE LA CPTS

L'ADMR de Fougerolles propose désormais la **téléexpertise** en cardiologie et dermatologie.

Les examens réalisés par l'infirmier sont transférés à un médecin spécialiste via un logiciel sécurisé. Si besoin, le médecin spécialiste organisera un rendez-vous avec le patient en fonction de l'urgence de la situation.

A noter, une solution de téléexpertise existe également sur le secteur de Luxeuil en cardiologie, dermatologie et infectiologie.

Plus d'informations sont publiées régulièrement sur notre site internet.

SITE INTERNET

<https://www.cpts-luxeuil.fr>

Document libre de droit

Rédigé en mai 2023